



CHOSSES N° 11-2009 4 Décembre 09 - 4 Janvier 10 LUES

la revue de presse par Geneviève Casanova



SOCIÉTÉ



TRAVAIL SOCIAL



LÉGISLATION



EMPLOI



LOGEMENT



SANTÉ



SCOLARITÉ



BIBLIO



BRÈVES



COUP DE CŒUR

toutes les résolutions que vous avez sans doute prises nous vous suggérons d'ajouter celle de vous tenir informés de ce qu'il n'est pas permis d'ignorer. En dépit des apparences celle-ci n'est pas plus facile à tenir que les autres. Multitude de sources pour une multitude de données qu'il est difficile de suivre dans le long terme et dont il est parfois malaisé de dégager du sens.

Lire en quelque sorte à rebours peut être une des clefs pour y parvenir : être attentif à ce que l'on ignore. Et le déficit de connaissance est constamment dénoncé : on ne connaît pas le nombre de mineurs isolés, il n'y a pas d'étude spécifique sur les enfants en situation de pauvreté en France, on manque d'informations sur les parcours de vie des personnes sortant de l'hébergement vers le logement, et ainsi de suite. Si l'on reliait entre eux tous ces points gageons que l'on obtiendrait un paysage, en creux, qui aurait une forte cohérence et nous éclairerait bien autant que ce que nous savons sur la société dans laquelle nous vivons.

La connaissance elle-même mérite d'être interrogée bien sûr : on mesure la pauvreté par exemple mais que fait-on de la connaissance ainsi produite, quel est son impact sur l'action publique ? Un remarquable article sur cette question pousse à affûter son regard, et être attentifs à la dynamique à l'œuvre derrière les faits.

La connaissance n'empêche pas les stéréotypes, disent deux chercheurs qui affirment que la majorité des enfants d'immigrés vivent un très bon parcours d'intégration...

Mais elle permet aussi de comprendre par exemple comment « l'orientation scolaire vise à la reproduction de la société ».

Quels que soient les articles que vous choisirez par ailleurs, lisez ce que nous avons appelé les « infos flash » sur la protection de l'enfance et la prévention de la délinquance : vos commentaires viendront d'eux-mêmes.

Voilà nous vous souhaitons donc d'être des citoyens et des travailleurs sociaux de mieux en mieux informés dans notre univers saturé d'informations. Pour vous y aider nous continuerons à élaborer des puzzles où se côtoient les annonces et les bilans, l'événementiel et l'analyse, le factuel et les points de vue.

Pour ce numéro à cheval sur deux années...

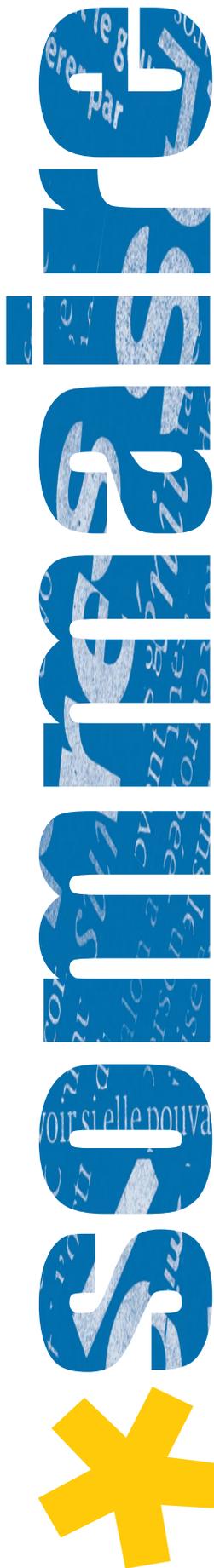
...Bonnes lectures et à bientôt.

Ecouter la version audio de l'édito

Consulter 'Choses Lues' du mois et ses archives depuis 2003

<http://www.addap13.org>

genevieve.casanova@addap13.org



SOCIÉTÉ

| | |
|--|------|
| Info flash protection de l'enfance : l'Etat devra financer les départements | p 04 |
| 2 Infos flash prévention de la délinquance | p 04 |
| La loi de finances 2010 est adoptée : ce qui change au 1° janvier 2010 | p 04 |
| « Grand emprunt » : 100 pour l'économie sociale | p 04 |
| Une série de mesures pour rassurer le monde associatif : réactions | p 05 |
| Nouvelles directions départementales interministérielles et régionales | p 05 |
| A l'origine d'une perte de compétences dans les services sociaux de l'Etat | p 05 |
| Politique de la ville : le réseau Amadeus et l'IRDSU sont inquiets | p 06 |
| Entrée en vigueur du traité de Lisbonne : | p 06 |
| « Il est étonnant que les stéréotypes persistent sur les enfants d'immigrés » | p 06 |
| Observer la pauvreté, pour quoi faire ? | p 07 |
| Petit précis des indicateurs de mesure de la pauvreté | p 07 |
| Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments | p 08 |
| Des fichiers de police créés sans arrêtés : le collectif « non à Edvige » s'alarme | p 08 |
| Nouvelles autour et provenance de la chancellerie | p 08 |
| Dossiers Étrangers : nos éléments | p 09 |



TRAVAIL SOCIAL

| | |
|---|------|
| Jeunesse : annonces, initiatives, informations | p 10 |
| Le gouvernement jette les bases d'une réforme de l'apprentissage | p 10 |
| Le CIVIS : 720 000 jeunes bénéficiaires en 4 ans | p 10 |
| Les CCAS tentent de passer du mythe à la réalité | p 10 |
| Un nouveau souffle pour le CSTS ? | p 11 |
| Expériences, points de vue, éléments repérés | p 11 |
| L'identité professionnelle des éducateurs spécialisés | p 11 |
| « Les pôles ressources : un atout pour une recherche autonome » | p 12 |
| L'Aforts et le FGNI interpellent le gouvernement, et autres infos | p 12 |
| Professions sociales et établissements | p 12 |
| Nos éléments sur le handicap | p 13 |



LÉGISLATION

| | |
|---|------|
| Notre sélection dans le numéro 11 | p 14 |
| Les cahiers juridiques des ASH | p 14 |
| Les numéros juridiques des ASH | p 14 |



EMPLOI

| | |
|--|------|
| Le chômage a marqué le pas au 3° trimestre | p 14 |
| Progression « contenue » du nombre de demandeurs d'emploi | p 15 |
| « Pour l'égalité des chances, contre la discrimination positive » | p 15 |
| Les associations sociales et sanitaires fortement créatrices d'emplois | p 15 |
| La DGEFP commente la programmation des contrats aidés pour 2010 | p 16 |
| RSA : Infos de la CAF au 30 septembre | p 16 |
| Nous signalons dans le numéro 11 | p 16 |



| | |
|---|------|
| Alerte de 24 organisations en Île-de-France | p 16 |
| L'UFC-Que choisir soucieuse de « garantir l'accès au logement » | p 17 |
| Les aides personnelles au logement revalorisées de 0.32% au 1° janvier 2010 | p 17 |
| Le nouveau dispositif de garantie des risques locatifs | p 17 |
| Urgence : quelques éléments | p 17 |



| | |
|--|------|
| Présentation du 5° plan de lutte contre le VIH/sida | p 18 |
| Une enquête de l'INED révèle les multiples traumatismes de l'excision..... | p 18 |
| Dispositions pour les personnes rencontrant des difficultés spécifiques..... | p 18 |



| | |
|---|------|
| « L'orientation scolaire vise à la reproduction de la société » | p 19 |
|---|------|



| | |
|-------------------------------|------|
| ASH du 04 Décembre 2009 | p 19 |
| ASH du 11 Décembre 2009 | p 20 |
| ASH du 18 Décembre 2009 | p 20 |
| ASH du 25 Décembre 2009 | p 20 |
| ASH du 01 Janvier 2010 | p 20 |



| | |
|---|------|
| Le Monde en Décembre 2009 | p 21 |
| La Gazette des Communes 21 Décembre | p 21 |
| ASH du 11 Décembre 2009 | p 21 |
| ASH du 18 Décembre 2009 | p 22 |
| ASH du 25 Décembre 2009 | p 22 |
| ASH du 01 Janvier 2010 | p 22 |





Info flash protection de l'enfance : l'Etat devra financer les départements

09 882 - Le Monde - 02/01/10



Alors bien sûr à suivre mais devient intéressant....

Saisi en septembre par M. Montebourg, Pdt du CG de Saône et Loire, le Conseil d'Etat a enjoint à l'Etat de respecter ses engagements en matière de financement la protection de l'enfance (30/12).

Il fixe au gouvernement un délai de 4 mois pour créer le Fonds national (voir n° 10)

M. Fillon : aucune disposition au budget 2010...

La Saône et Loire devrait percevoir 100 000 € sur les 800 000 estimés par M. Montebourg.

2 Infos flash sur la prévention de la délinquance



Les missions, les rapports, les annonces... et les bilans sont le quotidien. A suivre donc, que faire d'autre ?

Une mission sur « la prévention de la délinquance des mineurs et jeunes majeurs »

09- 842- ASH – 11/12/09 – p.16

Confiée par M. Bockel (secrétaire d'Etat à la justice et maire de Mulhouse) à M. Ruetsch, (« pôle prévention citoyenneté » à Mulhouse).

Ceci « en cohérence avec les objectifs du nouveau plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes » (Hors Série octobre 2009)

Il devra formuler des propositions dans 5 domaines.

Notamment « clarification et professionnalisation de l'ensemble des métiers de la prévention »

« Amélioration cohérence et continuité des parcours socio-éducatifs (mesures éducatives et/ou pénales)

Lutte contre la récidive (notamment mineurs déjà condamnés)

Rapport d'étape attendu fin janvier 2010.

Coup d'arrêt du déploiement de la police « de proximité » voulue par M. Sarkozy

09 – 842 – Le Monde 18/12/09

M. Hortefeux : « pas les moyens de développer » les unités territoriales de quartier (UTEQ).

En juin il déclarait « c'est une solution qui coûte, qui suppose des redéploiements mais qui est efficace » et évaluait une

baisse de la délinquance de 10 à 20% là où il y a avait des UTEQ.

Elles sont souvent réclamées par les élus.

L'objectif était de 100 en 2010 : 35 ont été mises en place, la première en 2008.

Même topo pour les compagnies de sécurisation : 23 prévues mais un quart installées seulement.

Baisse des effectifs (RGPP): plus de 2 000 postes supprimés dans la police (budget 2010) et pour créer les UTEQ on ponctionne des commissariats déjà en manque de personnels....

La loi de finances 2010 est adoptée : ce qui change au 1° janvier 2010

09- 873- ASH – 25/12/09 & 01/01/10

Le Monde – 31/12/09 & 02/01/10



Ce qu'il n'est pas permis d'ignorer... et donc on trouvera des traitements plus détaillés si besoin est au fil des rubriques (emploi etc.

Le conseil constitutionnel a censuré la taxe carbone qui devait entrer en vigueur le 1° janvier : elle comportait trop d'exemptions (entreprises...) « rupture de l'égalité devant les charges publiques » - décision n° 09-599 DC du 29/12/09

Pas de mesure fiscale d'envergure en faveur des ménages.

Les aides mises en place dans le cadre du sommet social de 02/09 sont exonérées d'impôt (de même que le RSTA des DOM).

Le SMIC est revalorisé de 0,5%

Indemnités du chômage partiel : sera prise en compte la totalité des périodes de chômage partiel

Le CUI entre en vigueur au 1° janvier (voir emploi)

RSA et RMI revalorisés de 1,2%

Traduit les mesures annoncées pour la jeunesse en septembre (cf. n° 8) : RSA, fonds d'appui aux expérimentations (dotations...), ACS...

IJSS versées aux victimes d'AT fiscalisées

Le forfait hospitalier passe de 16 à 18 €

« Grand emprunt » : 500 millions pour l'apprentissage et 100 pour l'économie sociale

09- 852- ASH – 18/12/09 – p.6



Ce qu'il n'est pas permis d'ignorer.

M. Sarkozy le 15/12 : emprunt de 35 milliards auquel s'ajouteraient 25 milliards (sollicités auprès collectivité territoriales, entreprises ou Europe)

11 milliards : enseignement supérieur & formation

Dont 500 millions pour l'apprentissage : améliorer l'hébergement, rénover les centres et les équiper avec « les machines les plus modernes »

Annonce la création de 20 000 places supplémentaires d'internat d'excellence.

Autre priorité : soutien aux filières industrielles & PME. Dont 100 millions pour un fonds consacré à l'entrepreneuriat social et solidaire.

Dotations ouvertes par un projet de loi de finances rectificative pour 2010.

Le rapport Rocard / Juppé est en ligne à la documentation française

Le gouvernement annonce une série de mesures pour rassurer le monde associatif : réactions

09- 874- ASH – 25/12//12/09 – p.5-6 & 21-22



Tout est intéressant mais il faut attendre le suivi.

A l'occasion de la 2^e conférence nationale de la vie associative du 17 décembre.

Renforcer le dialogue pouvoirs publics / assocs.
Meilleure représentation au CES, avec 8 membres au lieu de 5 (projet de loi à venir).

Un « Haut Conseil à la vie associative » remplacera le Conseil national : il sera consulté obligatoirement sur les projets de lois et décrets régissant le fonctionnement des assocs.

Une fonction spécifique de médiateur des assocs sera créée auprès du futur défenseur des droits.

La conférence de la vie associative se réunira tous les 3 ans (et comité de suivi entre temps).

Sécuriser leur financement
Un « point d'étape relatif aux dispositions juridiques communautaires et nationales » a été produit, en attendant un cadre de référence complet.

A été validé un modèle unique de convention de financement Etat – assocs, avec un modèle de demande de subvention (dispo au 01/01/10).

Un outil de demandes de subvention en ligne sera déployé en 2010 et les agréments seront simplifiés.

Mieux reconnaître la valeur des bénévoles
Notamment en terme de formation : crédits du conseil du développement de la vie associative augmentés de 30% en 2010 sur ce point.

Reconnaître l'acquisition de compétences non formelles : un référentiel sera établi et une charte signée pour faciliter l'engagement des étudiants

Réactions
Uniopss : « des avancées mais manque de souffle »
CPCA : « décalage persistant entre la teneur des annonces et l'importance des enjeux de société portés par le monde associatif »

Nouveau modèle de convention de financement bien accueilli mais ne concerne que les services de l'Etat « il est dommage que le gouvernement ait voulu aller vite »... (CPCA)

La CPCA demande à M. Hirsch un agenda précis

A noter : Un supplément de 8 pages vendu avec le Monde daté du 17 décembre

Entre autres : un besoin vital de bénévoles et de subventions, Bruxelles redistribue les cartes, vie culturelle, sport, l'Etat se décharge de la vie sociale

Organisation et missions des nouvelles directions départementales interministérielles et régionales



Oui c'est rébarbatif mais on ne peut l'ignorer.

09- 841- ASH – 11/12/09 – p. 13-14

Directions départementales interministérielles
Décret n° 2009-1484 du 03/12/09 – JO 04/12/09
DDI placées sous l'autorité directe des préfets de département (RGPP) : les 100 000 fonctionnaires d'Etat concernés y seront transférés.

Trois DDI maximum par Dpt : dans 42 Dpts, les 3 seront créées et dans ceux de moins de 400 000 habitants DDCCS et DDPP n'en feront qu'une.

Directions départementales des territoires
Aménagement et développement durable
Directions départementales cohésion sociale
Regroupent essentiellement services jeunesse et sports et partie sociale des DDASS (maintenues pour leurs missions sanitaires et médico-sociales jusqu'à la création des ARS).

Prévention et lutte contre exclusion, protection des personnes vulnérables, insertion sociale des personnes handicapées, actions sociales politique de la ville, fonctions sociales du logement et lutte contre les discriminations.

Directions de la protection des populations

09- 841- ASH – 18/12/09 – p. 5-6

Une Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale par région

Décret n° 2009-1540 du 10/12/09 – JO 12/12/09
Issues de la fusion entre DRASS (services cohésion sociale), DRJS et directions régionales ACSE.

Chargées pilotage et coordination des politiques sociales, de jeunesse, de vie associative ...

Elles relèvent des ministres affaires sociales et sport et seront mises à disposition « en tant que de besoin » des ministres chargés de la lutte contre la précarité, de l'immigration et de la santé.

Prévention et lutte contre exclusion, protection et accès logement des personnes vulnérables, intégration sociale des personnes handicapées, actions sociales politique de la ville, formation et certification des professions sociales.

En ce qui concerne la jeunesse : information, intégration dans la société, mobilité, autonomie...

« Qualité éducative des loisirs collectifs »
« Développement vie associative, formation et reconnaissance bénévoles, promotion volontariat »..

« Mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière de formation initiale et continue ».

Diplômes travailleurs sociaux : contrôle des établissements et évaluation qualité enseignements.

Entrée en vigueur des décrets : 1^{er} janvier 2010.

Ne s'applique ni à l'Île-de-France ni aux DOM.

Cour des comptes : décentralisation et externalisations à l'origine d'une perte de compétences dans les services sociaux de l'Etat

09- 893- ASH – 01/01/10 – p. 13-14



Manque de pilotage, confusion ?... cette proposition de décryptage de phénomènes dont nous souffrons tous est au moins à connaître.

Les effectifs de l'Etat 1980-2008 – Etat des lieux

« Incapacité [de l'Etat] à tirer partie des réformes de l'action publique qu'il a décidées »

Avec la 1^e vague de décentralisation, partition des DDASS : « 4 agents sur 5 ont rejoint les Dpts (...) et notamment les travailleurs sociaux (...) induisant une perte de spécialisation préjudiciable à l'exercice des missions conservées » (conception, évaluation...).

Transferts limités dans la seconde vague.

Les externalisations, « un affaiblissement qualitatif de l'Etat » : les agents de ces opérateurs représentant « une part essentielle des moyens humains mobilisés pour conduire les politiques publiques » (emploi par ex.).

Dénonce dans le domaine social l'imprécision des textes répartissant les compétences Etat / collectivités / opérateurs.

Politique de la ville : le réseau Amadeus et l'IRDSU sont inquiets

09- 894- ASH – 01/01/10 – p. 21



Donc les annonces incessantes cachent aussi des silences... qui ne le sont pas moins ? A suivre.

Ces deux organisations s'inquiètent du mutisme du gouvernements, comme l'assoc des maires ville et banlieue (voir n° 10)

Et ce alors que sont sortis 2 rapports importants.

Le bilan de l'ONZUS (voir n° 10) et le rapport Hamel sur la géographie prioritaire (voir n° 9).

Réseau Amadeus : approuve certaines choses du rapport Hamel (laisser aux partenaires locaux la définition des territoires d'intervention par ex.) mais reste favorable à une géographie prioritaire.

Rappelle que les futurs contrats seront des contrats d'objectifs et de moyens et demande qu'un second programme national de rénovation urbaine soit annoncé rapidement.

L'IRDSU : « l'enjeu pour les villes est de se lancer (...) dans l'élaboration d leur nouveau projet »

Regrette que le CIV ne se soit plus réuni depuis janvier et n'ait pas été renouvelé (depuis mars).

Il demande : réunion CIV début 2010 ; que les CUCS soient de nouveau prolongés pour un an ; et des assises pour la ville en 2010.

Entrée en vigueur du traité de Lisbonne : le collectif SSIG appelle à se saisir de ses avancées et se félicite d'une proposition de loi

09-812- ASH – 04 & 18/12/09



Oui c'est compliqué mais nous profitons tout de même de l'entrée en vigueur du traité pour faire un point.... Car cela concerne les services sociaux...

Décret 2009-1466 du 01/12/09, J.O. 02/12/09

Il modifie les traités dits de Rome (1957) et de Maastricht (1992) : texte, protocoles et Charte des droits fondamentaux ont la même valeur juridique

Refonte des institutions et réévaluation des objectifs européens : les objectifs sociaux mis au rang des objectifs fondamentaux de l'UE.

Une clause sociale horizontale est instaurée : oblige les institutions européennes à tenir compte d'exigences sociales dans la mise en œuvre de leurs politiques : lutte contre l'exclusion, promotion d'un niveau élevé d'éducation, santé, emploi...

Les Services d'intérêt économique général (SIEG) ont une base juridique plus précise : la Commission pourra proposer un règlement européen leur permettant d'accomplir leurs missions d'intérêt général et y accéder est reconnu comme un droit fondamental.

Le Collectif SSIG veut obtenir une adaptation du droit aux spécificités des SSIG (soumis au droit applicable aux SIEG, la

Commission ayant refusé une directive spécifique).

La France doit transposer avant fin décembre la directive « services » et a choisi de procéder par secteur, ce que le collectif juge peu lisible.

La directive exclut de son champ les services sociaux (logement social, aide à l'enfance et aux familles et personnes), à condition qu'ils soient assurés dans le cadre d'un acte de mandatement.

Et hors mandatement ? Cf. inquiétudes Uniopss dans les Brèves du 27/11/09 - (n° 10)

Or le protocole annexé affirme le « large pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales » pour fournir et organiser ces services.

Rien n'empêche un Conseil Général d'adopter une délibération qualifiant les établissements d'accueil de jeunes enfants par ex de « SSIG » et mandater expressément leurs opérateurs.

Le Collectif appelle à faire usage de ce « pouvoir discrétionnaire » et demande à l'Etat d'exclure a priori de la directive tous les services sociaux au motif qu'ils peuvent être mandatés au niveau territorial ou local...

A noter : l'exigence de mandatement est nécessaire aussi pour se mettre en conformité avec la réglementation européenne des aides d'Etat (limitées à compenser les coûts des obligations de services publics ; différent du système de subventionnement).

Le gouvernement présentera une convention de partenariat d'intérêt général introduisant la notion de contrôle de juste compensation.

Une proposition de loi devrait être débattue le 21 janvier 2010

Définition large du mandataire, définition du mandatement et inscription de la « convention de partenariat général » réglant les pbs posés par le recours aux subventions. Mais elle a peu de chances d'aboutir.

A noter : l'ensemble des groupes politiques du Parlement européen (hors eurosceptiques) ont décidé de créer un intergroupe sur SIG & SSIG

« Il est étonnant que les stéréotypes persistent sur les enfants d'immigrés » : un entretien avec Mme Attias-Donfut

09-819- ASH – 04/12/09 – p. 36-37



Nous consacrons une large part à cet entretien où l'on voit que si vous travaillez aux côtés d'enfants immigrés ou issus de l'immigration, vous ne travaillez pas avec tous les enfants immigrés... et c'est bien d'élargir le regard, ne serait-ce que par ce que c'est tonique ???

En quoi cette enquête diffère-t-elle des autres ?

Inédite par son ampleur : infos sur parents et enfants qui prend en compte toutes les migrations, avec infos sur fratries d'une même famille.

Vous montrez que les familles immigrées sont très diverses.

Les pays d'origine différent mais aussi les appartenances sociales, et les représentations ne sont pas toujours exactes.

Vous affirmez que la plupart des enfants d'immigrés sont sur la voie de la réussite sociale... cela va à l'encontre des idées reçues....

Pourtant confirmé par les données scientifiques.

A conditions socio-économiques égales études aussi longues que les autres : variable « pays » presque sans effet sur la performance scolaire.

Les stéréotypes se nourrissent des difficultés de certains jeunes des ZUS que l'on généralise à l'ensemble des jeunes issus de l'immigration.

Comment expliquez-vous cette réussite scolaire ?

Jouent la catégorie sociale des parents et leur diplôme ; le lieu d'habitation aussi. (Et 20% seulement des immigrés vivent en zone sensible.)

L'intégration des jeunes reste « très largement conditionnée par l'adhésion de leurs parents à la société française », qui est d'autant plus forte que les gens viennent de loin (Asie par ex.)

Les filles réussissent mieux que les garçons (comme en population générale) même quand persistent divisions traditionnelles filles / garçons. Les mères reportent sur elles leur désir d'émancipation et c'est une manière d'échapper à une position traditionnelle dans le groupe.

« Norme de virilité en vigueur chez les garçons (...) en contradiction avec l'image du bon élève »

Vous parlez de « désenchaînement des générations » : de quoi s'agit-il ?

Premier fossé entre ceux qui partent et les parents restés au pays et deuxième entre les parents venus en France et les enfants nés en France : les parents veulent que leurs enfants réussissent mais c'est au prix d'une distance d'avec leur culture.

L'affirmation de ses racines est-elle compatible avec l'appartenance à la société française ?

Oui. En France « tendance à confondre communautarisme et préservation des racines » et peur d'un communautarisme très peu présent.

Se perpétue l'image d'immigrés contestant identité et lois françaises : « à l'origine du lancement du débat sur l'identité nationale »

Et d'autres voient les immigrés comme victimes du rejet français, sans dire non plus que beaucoup ont rencontré de la tolérance.

Quid des initiatives associatives de soutien des parents, lien intergénérationnel.... ???

Dans les zones sensibles beaucoup de travail intéressant : on voit que « certains jeunes (...) ont maintenant des vies accomplies » grâce à cela.

« La réussite de l'intégration des immigrés doit une partie de ses résultats aux assocés et il serait nécessaire de subventionner celles-ci davantage »

Mme Attias-Donfut & M. Wolff - Le destin des enfants d'immigrés - Ed. Stock - 324 p - 21,50 €

A noter également un entretien avec Mme Donfut dans le Monde du 4 décembre

Observer la pauvreté, pour quoi faire ?

209-832- ASH - 11/12/09 - p. 28-31



Article brillant et très accessible, que nous vous recommandons tous particulièrement. Dit le fond et la forme : nous interpelle tous.

En 1988 est créé le CNLE (Conseil national des politiques de lutte contre pauvreté et exclusion sociale) et en 1998 l'ONPES (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale).

Certains craignent que l'ONPES se borne à décrire, mais il s'attache à décrypter les liens entre pauvreté et processus économiques, (notamment pauvreté et emploi) : « effort pour lier l'approche de la pauvreté et de l'exclusion et celle des inégalités » (M. Freyssinet - économiste)

Quel impact sur l'action publique : la pensée politique n'intègre pas que la pauvreté, liée au système, ne se résorbe pas mécaniquement avec la croissance.

Quel regard sur la pauvreté dans le passé ?

M. Freyssinet : au 19^e, deux tendances : la dénonciation et l'analyse « avec à l'arrière-plan une volonté assez nette de contrôle social ». On différencie les inaptes au travail (aidés) et les aptes, à remettre au travail : parmi eux les volontaires et les

paresseux, à réprimer....

Le vocabulaire a changé mais pas forcément l'utilisation des savoirs : « quand le système économique est en difficulté, il a besoin de produire une idéologie de responsabilisation individuelle des victimes » (M. Freyssinet).

M. Grouès (Uniopss) : impression que les personnes trop « abîmées » pour l'insertion professionnelles « sont oubliées »

Les mères isolées (API) éligibles au RSA sont-elles en état de travailler, par ex.

Droits sociaux : le maintien des droits CMU était de 4 ans en 1999, il est passé à 1. Chaque année il faut refaire la preuve que l'on peut y prétendre...

M. Delevoye (médiateur) : « nos politiques publiques mettent des marches de plus en plus hautes, trop hautes pour un certain nombre de nos concitoyens (...) le faible ignore ses droits »

Besoin d'information mais aussi de pédagogie pour agir sur les représentations de la pauvreté (monde politique, opinion...)

FNARS : l'ONPES n'est pas même de jouer le passeur entre le monde scientifique et le monde politique et leurs temps ne coïncident pas, « les politiques vont décider à partir de données fausses »

L'ONPES existe « mais avec moyens ridiculement faibles [2 ETP en personnel permanent] et pas de légitimité interministérielle »

S'agit-il de guider l'action publique, d'éclairer l'opinion... ? : dans le fond on sait pas (FNARS)

Les questions statistiques sont des questions politiques (économiste OCDE)

La commission Stiglitz souligne (voir n° 8) que ce que l'on mesure a de l'incidence sur ce que l'on fait ; ce qui n'est pas compté ne compte pas.

Et il y a déficit de connaissances sur certains sujets : l'enfant pauvre n'est pas un sujet d'observation de la pauvreté en France.....

Alors « que voulons-nous observer et changer ? » (M. Brès Uniopss)

Petit précis des indicateurs de mesure de la pauvreté

09-833- ASH - 11/12/09 - p. 31-31



Nous aimons énormément : énumération claire à laquelle on peut se reporter à tout moment ... et qui dit l'extrême complexité de ce qui pourrait paraître si simple. D'où l'on voit que le remède impliquerait une réflexion complexe et volontariste.

Approches de la pauvreté monétaire

Le seuil à partir de laquelle on la fixe fait débat

1. Conception dite « absolue » : évaluation d'un panier de biens fondamentaux aux prix les plus bas du marché, les ménages pauvres étant ceux qui ne peuvent y accéder ; absolue, le seuil étant déterminé sans référence à la situation générale de la population (USA, autres pays anglo-saxons ou Europe de l'Est).

2. Conception dite « relative » : par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie (partage les ménages en 2 parties égales), les personnes pauvres étant celles dont le revenu est inférieur à un certain pourcentage de ce niveau médian, aujourd'hui fixé à 60%. France & UE

3. Pauvreté « ancrée dans le temps » : pour une année n on calcule la proportion de personnes sous le seuil de pauvreté (à 60%) et les années suivantes on observe la proportion de celles qui se retrouvent sous le seuil de pauvreté de cette année n (en euros constants revalorisés de l'inflation).

Nouvel indicateur hexagonal : mesure l'évolution « absolue » des revenus des personnes pauvres entre 2 années

considérées.

Mais critiqué par l'ONPES et les assoc : le taux de pauvreté diminue mécaniquement sous l'effet de la croissance économique - (cf. n° 9).

Analyse de la pauvreté en conditions de vie

Complète l'approche monétaire : se concentre sur les difficultés matérielles.

27 éléments de contrainte ou privation sont pris comme référence : avoir été à découvert, ne pas pouvoir financer une semaine de vacances ne pas pouvoir acheter de viande...

Un ménage est dit pauvre quand il est confronté à 8 de ces privations.

L'approche dite « subjective »

Ensemble de questions : certaines objectivent les difficultés (loyer payé en retard...) et d'autres cherchent à percer le ressenti des intéressés (« votre revenu vous oblige-t-il à vivre difficilement ou très difficilement ? »....).

Faiblesses des ressources monétaires, mauvaises conditions de vie et difficultés à équilibrer son budget ne se recouvrent que très partiellement puisque 3% des ménages les cumulent.

Rapport ONPES 2007-2008 sur www.onpes.gouv.fr

Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments



L'essentiel pour ce mois-ci est dit dans les deux articles précédents que nous avons traités à part. Aussi ce dossier est-il ce mois-ci presque léger, si l'on ose dire.

Nous signalons une ressource Insee en ligne Indicateurs d'inégalités sociales « signalés comme centraux (...) par les auteurs du rapport Niveaux de vie et inégalités sociales

09-815 ASH – 04/12/09

La CLCV veut aller encore plus loin que le droit à l'eau pour les plus pauvres (Voir n° 6 & 9)

La secrétaire d'Etat à l'écologie envisage un amendement au projet de loi Grenelle 2 en ce sens.

La CLCV propose un « dispositif global de solvabilisation des ménages » comme pour le gaz... sous la forme d'une aide versée par les CAF.

09-900 ASH – 01/01/10

Deux annonces

* M. Apparou : l'Etat va octroyer « courant janvier » 13 millions d'euros supplémentaires d'aide alimentaire (Restos du cœur, Banque alimentaire, Croix-Rouge et Secours populaire)

Représente 13% de l'enveloppe globale.

Jugé insuffisant par les assoc.

* M. Darcos : a confié à Mme Tazdaït une mission sur la question des femmes en situation de précarité. Diagnostic et bilan des bonnes pratiques pour fin février.

09-824 ASH – 04/12/09

Le CNLE défavorable à la suppression du Défenseur des enfants (voir n° 8)

Le Conseil a écrit au premier ministre en ce sens.

Il préconise une « grande prudence » dans cette réforme et une « réelle concertation »

09- 868 ASH – 18/12/09

Europe : microcrédit approuvé par les députés

A destination de chômeurs voulant créer leur entreprise : montant maxi de 25 000 €

Enveloppe de 100 millions sur 4 ans prélevés sur le budget

global UE.

Prévu début 2010 (attente aval du Conseil).

Des fichiers de police créés sans arrêtés : le collectif « non à Edvige » s'alarme

09- 818- ASH – 04 & 11/12/09



Ainsi va l'actualité qui ne se voit pas...

La proposition de loi prévoyant le passage obligé par la loi pour toute création de fichiers de police a été rejetée le 24/11 (pourtant votée à l'unanimité en commission des lois).

Et le 24/11 les députés UMP ont adopté en commission des lois des amendements (simplification du droit) dont certains autorisent la création par arrêté. Examen début décembre.

Le collectif condamne des « procédés contraires à un processus démocratique normal »

Il a déposé deux recours en annulation devant le Conseil d'Etat des recours contre la création de 2 nouvelles bases de données policières : dispositions du premier décret « Edvige » (inclusion des mineurs et catégories imprécises)

Nouvelles autour et provenance de la chancellerie



Pour une fois l'on parle de modifier l'ordonnance 45 pour autre chose que du sécuritaire ... c'est extraordinaire c'est le rapport sur le suivi sanitaire des mineurs. Le reste est comme d'habitude malheureusement.

Bibliographies : 4 et 25 décembre & 1° janvier

09 - 881 ASH – 25/12 & Le Monde 21/12/09

L'OIP dénonce l'illégalité d'un fichier utilisé dans les prisons. Le cahier électronique de liaison (CEL) : traduction électronique des cahiers d'observations tenus par les surveillants. Partager les infos collectées par les différents professionnels.

L'OIP saisit la CNIL et le Conseil d'Etat : la confidentialité des infos n'est pas assurée et la CNIL n'a pas été consultée.

L'administration : « en cours de validation »

09- 857 ASH – 18/12/09- p. 15

Des propositions pour améliorer le suivi sanitaire des mineurs placés sous main de justice

«Urgence à repenser l'articulation du soin et de l'accompagnement éducatif »

Améliorer connaissances statistiques sur leur état de santé : partenariat renforcé entre Justice et Santé.

Compléter l'ordonnance 45 pour intégrer le suivi sanitaire : accompagner tout hébergement d'un bilan de santé somatique et psychique

Créer une consultation médicale gratuite par Dpt pour les ados et préciser que les 16-18 ans doivent être accueillis en pédopsychiatrie...

Revoir modalités d'organisation accueil d'urgence, réduire délais d'attente pour 1° RDV CMP, et procédure gestion des incidents en CEF.

« Adapter la formation des personnels PJJ au travail éducatif dans un cadre contraignant »

Rapport d'information assemblée nationale n° 2130

Réforme de la PJJ : « le déficit d'explication doit impérativement être comblé » (voir n° 10)

Par M. Bregowy, directeur de projet auprès du DPJJ depuis 09/08. Malaise lié à une double erreur de la direction : minimisé l'ampleur du changement et communiqué de façon unilatérale et descendante.

Explique comment elle entend apaiser les choses.

Dossiers Étrangers : nos éléments



La fin du SSAE résonne très tristement, c'est le moins que l'on puisse dire. Une mission sur les mineurs étrangers isolés... une de plus ? c'est ce que nous ressentons, peut-être à tort ; à suivre et en attendant on peut lire l'avis de la CNCDH sur les victimes de la traite : le volet « mineurs » est intéressant et l'angle juridique de la question aussi.

Voir en Santé une enquête sur les conséquences de l'excision

09- 862 ASH – 18/12/09 – p. 28

Faute d'avoir pu trouver une stabilité financière, le SSAE veut mettre fin à ses activités

Sera soumis à une AGE fin janvier : « dans la France d'aujourd'hui il n'y a plus de place pour une association de sa nature. »

Aventure commencée en 1921 ; en 2005 transfert des missions de service social à l'ANAEM ; le SSAE s'érige en plate-forme de ressources.

Mais aucun soutien des nouvelles agences d'Etat hormis l'ACSE et 2,5 postes....

Le CA espère que les travaux et sa revue seront repris dans un autre cadre

09- 860 ASH – 18 & 25/12/09

Les mineurs étrangers isolés : deux infos

Un appel européen pour « un standard de protection élevé »

Requête de FDTA et CG Nord et Pas-de-Calais

Ouvert à la signature de toutes les organisations et institutions UE : en ligne sur le site de FDTA.

Il y aurait environ 100 000 mineurs non accompagnés dans les 27 Etats, avec prises en charge très disparates.

Demande l'adoption d'un « texte de référence » assurant soutien matériel et tous soins nécessaires, proscription de la privation de liberté, établissement de l'identité fondé sur présomption de minorité, désignation systématique d'un représentant légal « rompu à la protection de l'enfance » et promeut l'idée d'un « fonds européen »

L'accès au droit d'asile doit être favorisé.

France : Création d'une mission

Confiée par Mme Alliot-Marie à Mme Debré, sénatrice : articulation des compétences entre juges des enfants et des tutelles, conditions d'accueil CRA et procédures de réacheminement, conception d'un dispositif placement spécifique.

Conclusions fin mars 2010.

09- 895 ASH – 01/01/10 – p. 16-17

Les propositions de la CNCDH pour améliorer le sort des victimes de la traite des êtres humains

En application convention européenne 2005, la France doit leur offrir un accompagnement social.

Mais en droit français pour les majeurs les modalités n'en sont précisées que pour ceux qui ont obtenu une carte de séjour

pour avoir coopéré avec les services de police.

L'irrégularité du séjour n'est pas un obstacle au logement ; préconise bénéfice AME, RSA, ATA.

Pour les mineurs : former professionnels ASE et PJJ à leur prise en charge ; créer un dispositif interdépartemental pour aider les professionnels à établir leur identité et retrouver leurs familles, prise en charge ASE après leur mise à l'abri ; dispositif de protection des 18/21 ans (contrat jeune majeur par ex).

09- 892 ASH – 25/12/09

DALO : 2 délibérations de la HALDE

09 -385 & 386 (30/11/09) prochainement en ligne

Dénoncent différence de traitement dont sont victimes les ressortissants non communautaires qui doivent justifier de 2 ans de résidence en France.

Demandent l'abrogation de cette restriction.

Le gouvernement prépare un plan de lutte contre le travail illégal (voir n° 10)

Les syndicats soutenant les 5 500 grévistes (1 800 entreprises) s'étaient adressés à M. Darcos : « Ma mission (...) est de combattre le travail illégal. »

Le 26/11, réunion de la Commission nationale de lutte contre le travail illégal, où M. Darcos présente un plan ciblé sur 5 secteurs d'activités : BTP, hôtellerie / restauration, services aux entreprises, spectacle, travail saisonnier agricole.

D'abord faire appliquer les sanctions existantes et en ajouter d'autres (projet de loi), pouvant aller jusqu'à la fermeture à l'initiative du préfet.

L'indemnité due au travailleur dissimulé en cas de rupture du contrat de travail devrait être fixée à 6 mois de salaire (1 aujourd'hui).

M. Besson présente lui des mesures à venir (loi)

Interdiction de « recourir aux services de l'employeur d'un clandestin »

Les employeurs devront tenir à dispositions des autorités une copie de l'autorisation de séjour.

Sanctions renforcées : inéligibilité aux aides publiques nationales et européennes (5 ans maxi) et remboursement de celles perçues l'année précédant l'infraction relevée.

Évoque la fermeture administrative provisoire.

Sanctions pénales : 5 ans prison + amende 15 000€

09- 861 ASH – 18/12/09 – p. 27-28

Délit de solidarité : il faut changer la loi, réclament les associations (voir n° 10)

Toujours critiques envers circulaire du 20/11, elles prévoient un recours devant le Conseil d'Etat.

Il faut réécrire l'art. 622-1 du Ceseda : instaurer présomption d'innocence pour les « aidants » et assurer un accueil inconditionnel.

« Les cas d'intimidations, convocations, poursuites et condamnations se sont multipliés ».

09-897 – Le Monde – 01/01/10

Le Conseil d'Etat a partiellement invalidé le fichier ELOI

C/ étrangers expulsables : saisi par des assoc.

Juge « excessive » la conservation de certaines données pendant 3 ans ; invalide enregistrement du numéro d'identification utilisé.

Une 1° version du fichier déjà invalidée en 2007.

M. Besson : annonce un texte complémentaire

09-807 ASH – 04/12/09

L'UNEF demande la régularisation des étudiants sans papiers

Campagne sur la situation des 261 000 jeune étrangers qui font des études dans les universités.

Pbs sociaux, pédagogiques et administratifs.

Lance un appel à la régularisation de ceux arrivés en France avant leur majorité et se retrouvant en situation irrégulière à 18 ans.

Pour M. Besson, il s'agit de cas de fraudes.
Il précise qu'en 2008 le nb de visas long séjour délivrés pour études a augmenté de 12%.

09-858 ASH – 18/12/09
Europe : une nouvelle stratégie en matière d'immigration et de coopération judiciaire
Document n° EUCO 6/09 du 11/12/09
Pour 2010-2014 (Conseil européen) : d'ici 2012 créer un régime d'asile commun pour garantir procédures « juridiquement sûres et efficaces »
Ouvrir les portes de l'UE à des personnes répondant aux besoins du marché du travail.
Plan d'action pour les mineurs étrangers isolés : « mesures de prévention, de protection et d'assistance au retour »
Coopération judiciaire : « espace unique de protection des droits fondamentaux »
e



Jeunesse : annonces, initiatives, informations

Voir les annonces liées au grand emprunt en Société

Le gouvernement jette les bases d'une réforme de l'apprentissage

09- 855 ASH – 18/12/09- p.10

“1 jeune sur 5 en alternance à l'horizon 2015”.

Objectif fixé par M. Wauquiez après la remise du rapport Proglia (en ligne documentation française).

Propositions mises en œuvre rapidement
Promotion de l'alternance (clauses d'exécution des marchés publics) ; création d'un portail Internet (rapprocher offre de la demande)...

D'autres nécessitent d'être approfondies

Et ce à travers 3 ateliers lancés prochainement pour apporter des réponses à 3 questions :

Aider le jeune (logement, mobilité...)
Développer l'alternance dans tous les métiers et à tous les niveaux de diplôme
Aider les entreprises à s'engager davantage dans ces formations

Le CIVIS : 720 000 jeunes bénéficiaires en 4 ans – DARES Infos Synth. 50.3

09- 856 ASH – 18/12/09- p. 8

51% des 468 000 jeunes sortis entre avril 05 et mars 09 ont accédé à l'emploi ou la formation.

Dont 38% en emploi durable (emploi classique pour les deux tiers et alternance pour les autres) et 7% en non durable (contrats aidés CDD moins 6 mois...) ; 6% ont entamé une formation

Pour les 49% restants pas de solution positive.

Participation des usagers : les CCAS tentent de passer du mythe à la réalité ; + un entretien avec M. Mahey, fondateur de l'assoc Arpenteurs

09-813- ASH – 04/12/09 – p. 21



La partie CCAS à proprement parler reprend des choses que vous savez ; nous vous recommandons surtout l'entretien, clair et tonique... avec des liens Internet et une bibliographie à l'appui.

Au CCAS d'Angers : un comité des usagers peut être consulté par les élus et proposer des actions.

« Instance de co-construction » : 3 collèges (50 usagers ; 6 élus, et 6 représentants associatifs) avec 1 séance plénière par trimestre + des « groupes chantiers » thématiques (toutes les 3 semaines)

En 2003 le congrès annuel UNCCAS porte sur la participation mais elle ne s'est pas généralisée et le comité d'Angers est le plus abouti.

Exemples d'initiatives: diagnostic participatif (Vosges) réaménagement de l'espace urbain appuyé sur l'expertise des personnes âgées (Nancy).

Cette dynamique doit être réactivée en 2010 : « permet de ramener vers des modes de fonctionnement démocratiques des gens qui en sont éloignés ».

Permet à l'usager de reprendre confiance en soi, de se tisser un réseau, et aux travailleurs sociaux de se remettre en cause, et de sortir du face-à-face pour aller vers une « vision plus globale »

Préalables nécessaires (structure, de outils com., temps conviviaux, budget...) mais pas de recette miracle et ajustements permanents.

A Angers : formation à l'écoute / prise de parole, séance connaissance des institutions, financements.

La présence des élus ne va pas toujours de soi, les gens sont fragiles, parfois en colère....

Apprendre à penser collectif demande du temps.

Mais « nous pousse à entrer dans une logique de développement » (CCAS Angers).

« La participation est un phénomène inéluctable »

M. Mahey, architecte urbaniste
Comment expliquez-vous les réticences vis-à-vis de ce type de démarche ?

Les élus craignent une prise de pouvoir par des habitants qui ont peu d'être instrumentalisés ; les professionnels ont peur de se voir remis en cause.

Il faut faire cohabiter des enjeux différents en précisant ce que chacun peut y gagner et être très clair là-dessus.

Les publics fragiles peuvent-ils y trouver leur place ?

La raison d'être de la participation est de faire évoluer l'intérêt général : comment le faire sans consulter les intéressés (jeunes, étrangers...) ?

Ils pensent que leur parole ne compte pas.

Il faut veiller à ce que l'offre soit pertinente: visite du terrain plutôt que réunion en mairie...

La dépendance des plus démunis ne biaise-t-elle pas ces processus ?

On peut le craindre mais il faut adapter (cf. travail fait avec www.capacitation-citoyenne.org)

Il y aura des malfaçons mais « la participation est une vague de fond qui avance de manière inéluctable ». Pour l'instant peu capitalisée mais les chercheurs s'y intéressent de plus en plus.

Dans un contexte de manque moyens ne risque-t-on pas de mettre l'accent sur la responsabilité individuelle au

détriment e l'Etat-providence ?

« L'affaiblissement du service public serait ennuyeux mais ce qui est intéressant c'est de mettre en responsabilité l'individu vis-à-vis du service public »

Il faut parier à nouveau sur le collectif : peut faire émerger des initiatives solidarité.

En France on est dans le traitement individuel : produit des exclus quand on n'y arrive plus.

Penser la participation en économie sociale et en action sociale

Coord. B. Bouquet – Ed. Dunod – 272 p. – 27 €

Sommaire sur site de l'éditeur

Un nouveau souffle pour le CSTS ?

09-813- ASH – 04/12/09 – p. 21



Plutôt de bonnes nouvelles ... mais qui restent à suivre... le chemin est étroit.

Il doit entamer en janvier une 7^e mandature de 5 ans (commissions administratives prorogées).

Annonces lors d'un séminaire de valorisation de ses travaux (30/11) : commission « éthique et déontologie » (institutionnalisée), commission permanente, sous-commission (élaborera un rapport dont le thème est à définir) et une autre commission travaillant sur des thématiques d'actualité ayant un impact sur le travail social.

Pourrait voir son rôle d'expertise et de veille mieux pris en compte.

Le Directeur de cabinet de Mme Morano a clôturé le séminaires par les objectifs des « états généraux de l'enfance », évoquant « surveillance » et « contrôle » des familles. (Cf n° 10)

« Le CSTS trouvera lors de ces travaux la place qui est la sienne », a-t-il promis...

« Associer le CSTS est une marque de reconnaissance, mais nous veillerons à ce que cela n'aboutisse pas à une instrumentalisation » (Vice-pdt ANAS)

Le CSTS a prévu d'aborder prochainement les risques d'une approche sécuritaire du travail social... (commission « éthique et déontologie »)

Expériences, points de vue, éléments repérés



Nous aimons beaucoup « l'entente slave » et en recommandons la lecture. Plein de respect.

Une équipe psychosociale mobile : entente slave

09 – 844 – ASH 11/12/09 – p. 32-35

Bociek : pour toucher les populations d'Europe de l'Est en situation de précarité à Paris, des psychologues et éducateurs parlant polonais, russe et bulgare vont à leur rencontre (lieux d'accueil et rue) ; accompagnement social et psychologique pour faire le lien avec dispositifs de droit commun.

Repose sur le partage d'une langue et d'éléments culturels communs ; la présence de psy est aussi un élément central ; l'équipe participe aux maraudes organisées par assoc ou Ville ; supervision.

Bociek : 06 71 55 20 95

Un lieu d'accueil séquentiel pour adolescents

09 – 889 – ASH 25/12/09 – p. 30-33

Près de Grenoble depuis 2003 le Kiosque accueille du lundi au vendredi soir 16 12/16 ans confiés par l'ASE (dont 10 hébergés) – 04 72 07 42 00.

« Créer un sas au plus près des familles » : projets personnalisés revus tous les 2 mois avec la famille et le jeune : « points projet ».

Emplois du temps différents, et conseil des enfants le soir : parole libre mais déroulement formalisé.

On implique les familles : temps de parole individuels proposés en dehors des points projet ; elles peuvent téléphoner quand elles veulent.

Procédures et protocoles... par Romuald Avet

09 – 831 – ASH 11/12/09 – p. 24-25

Psychologue, et formateur engagé dans un travail d'analyse des pratiques dans le secteur médico-social

On passe d'un processus d'humanisation soutenant « le cheminement d'un travail d'accompagnement » à des procédures et protocoles : « remplacent l'acte du praticien par un savoir dévitalisé ».

La loi 2002-2 instaure des rapports contractuels mais l'utilisateur a-t-il pour autant une place de sujet (qui n'a souvent pas d'autre choix possible) ; et la subjectivation du professionnel... ?

On exalte l'initiative mais les professionnels sont « dans un carcan de prescriptions »

Le risque de maltraitance est devenu obsessionnel, mais rien ne garantit le risque zéro. Et ce nouveau catéchisme peut conduire à modifier ses comportements pour les calquer sur des normes.

Tout cela au détriment d'une clinique fondée sur le questionnement permettant de la modifier.

Contact : romvald.avet@orange.fr

Le travail social d'intérêt collectif en panne

09 848 – Lien Social n° 953 – p. 18-19

Pour qui voudrait compléter ou enrichir le compte-rendu du rapport CSTS du numéro 8.

Dossier sur les squats

09 871 – Lien Social n° 954 – p. 11-17

Certains sont des formes de dérive mais d'autres proposent une alternative au modèle dominant. Matière à penser pour le travail social.

1. Présentation générale
2. Témoignage d'un ES habitant d'un squat
3. Entretien avec Mme Bouillon, sociologue

Lutte contre l'exclusion en milieu rural : inventer en permanence

09 – 891 – ASH 01/01/10 – p. 22-25

« Pauvreté traditionnelle, habitude de vivre intégrée dans les territoires, mais aussi des phénomènes de disqualification sociale »

Des initiatives décrites dans l'article

La FNARS a piloté l'étude : processus d'exclusion et d'insertion en milieu rural – www.fnars.org

+ un rapport en ligne (documentation française) : pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural.

L'identité professionnelle des éducateurs spécialisés. Une approche par les langages.

09-847- ASH – 11/12/09 – p. 38



Alors vous lisez, sans vous énerver, vous allez voir sur Internet les extraits disponibles... et vous prenez des résolutions, ça tombe bien c'est le début de l'année...

Ouvrage issu de la thèse de doctorat en sciences du langage de M. Cambon (responsable d'un service placement familial) consacrée à décrypter le parler de ses pairs à partir d'une soixantaine d'expressions orales ou écrites sur le métier d'ES.

Caractérisées par « approximations scientifiques et sémantiques » : ils « s'enferment dans des savoirs flous que leur langage ne parvient pas à rendre signifiants d'une spécialisation ».

Des discours complexes qui serviraient plus à exister qu'à dire quelque chose d'une réalité spécifique liée à leurs situations de travail.

« L'impression qu'il suffirait d'apprendre les tics de langage pour devenir éducateur mais que finalement il n'y a pas de technologie précise à cette profession », qui souffre plus d'une crise du dire que du faire, cela dit.

Par manque de « savoir dire », les ES risquent de se discréditer, voire « de se trouver remplacés par des professionnelles moins qualifiés »

Il leur faut travailler leur langage pour asseoir leur légitimité.

Introduction, chapitre I, et sommaire en ligne: www.presses.ehesp.fr/fichiers/IdentProfES.pdf

L. Cambon – Ed. Presses de l'EHESP – 264p - 24 €

« Les pôles ressources : un atout pour une recherche autonome dans les écoles de travail social »

09- 851- ASH – 18/12/09 – p. 22



A chacun d'y voir une bouteille à moitié vide ou à moitié pleine... à tout le monde de suivre.

Sur cette question, voir 2 articles dans le n° 8

Entretien avec M. Boucher, sociologue, Pdt Acofis

L'appel à projets est un progrès : l'Etat ré impulse une dynamique et reconnaît une légitimité aux établissements de formation.

Mais des organismes sans labo vont pouvoir développer de la recherche au risque de produire de l'ingénierie sociale, renforçant ainsi la confusion ingénierie / recherche qui freine le développement d'une recherche scientifique autonome dans le champ social permettant de s'inscrire dans l'espace de la formation supérieure au niveau européen.

Les pôles sont « des espaces de rencontre : chercheurs, praticiens et formateurs pour produire et valoriser de la connaissance en vue de renforcer la qualification travailleurs sociaux ».

La question des moyens ne freine-t-elle pas un développement de cet ordre ?

« Il y bien sûr un lobbying politique à mener ». Mais chaque école doit se mobiliser.

Gratification : face à l'urgence l'Aforts et le GNI interpellent le gouvernement, et autres infos

09- 850- ASH – 18/12/09 – p. 21



Cette question n'est pas réglée, il est bon de s'en souvenir.

Voir n° 9 et antérieurs

Dès janvier les départs en stage vont être affectés.

Le Cabinet de M. Hirsch veut rassurer : assocs ont été reçues et une réflexion est engagée avec ministères travail et enseignement supérieur.

Une mission d'inspection évaluera les impacts de la mesure sur les offres de stages.

DGAS : organisera une table ronde le 15 janvier avec représentants centres formation, employeurs et assocs professionnelles ; état des lieux et solutions.

Aforts et GNI soulignent le silence de M. Darcos rencontré le 16/10 et ont décidé de lui écrire en demandant des engagements pour le 15/01.

Ils n'excluent pas une journée d'action et voudraient que la disposition soit suspendue jusqu'aux résultats de la mission d'inspection.

ONES et ANAS devaient organiser une réunion le 18/12 avec la FNEJE, France ESF et le Craets.

Côté syndicats : pour FO pas de raisons budgétaires valables empêchant les stagiaires de bénéficier de la gratification. Propose que les budgets soient alloués aux centres de formation

Côté employeurs : le SOP rappelle aux assocs que la gratification est « une obligation légale » et soutient les assocs ayant des difficultés de financement.

09- 850- ASH – 01/01/10

Une proposition de loi est déposée

Par M. About et Mme Desmarescaux, sénateurs

Instaurant une exception à l'obligation de gratification : indemnités des dépenses liées au stages (transport, repas...).

Pas inscrite à l'ordre du jour du Sénat

Dans la loi HPST une disposition similaire a été votée pour les élèves auxiliaires médicaux.

Professions sociales et établissements



La gratification des stages étant traitée à part, ce dossier est relativement léger, mais utile, avec beaucoup de liens Internet pour aller vite.

L'IGAS a un site Internet <http://www.igas.gouv.fr/>

En emploi: les associations sociales et sanitaires créent de l'emploi Un article sur la réforme de la PJJ dans le dossier chancellerie

09- 837- ASH – 11/12/09

Informations préoccupantes (voir n° 8)

La définition élaborée par DGAS / DPJJ et direction générale enseignement scolaire continuera à faire l'objet d'une concertation avec les assocs.

Annnonce à l'issue d'une journée sur la protection de l'enfance (2/12) à laquelle participait l'ADF.

Les organisations professionnelles ont regretté de ne pas y être associées.

09- 897- ASH – 11/12/09

Le « projet pour l'enfant »

Le PPE, issu de la réforme protection de l'enfance est établi par les services ASE et les parents : précise actions à mener et objectifs visés.

L'Observatoire national de l'enfance en danger diffuse un état des lieux de sa mise en œuvre dans 35 Dpts : www.oned.gouv.fr

09-823- ASH – 04/12/09 – p.21

Le Syneas naîtra le 1^{er} janvier 2010

Issu de la fusion du SOP et du Snea : statuts approuvés par les AGE des 2 syndicats.

Bureau et conseil d'administration paritaires pendant 2 ans.

Gestion des risques de maltraitance à domicile

Guide élaboré par le Comité national de vigilance contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés : méthodologie et outils.

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr>

09- 836- ASH – 11/12/09

3 prix Fondation Adrienne-et-Pierre-Sommer

800 € attribués à 3 étudiants du secteur social pour des mémoires de fin d'étude 09-10 traitant de la médiation animale (niveaux III et IV).

Date limite d'envoi : 1^{er} octobre 2010

Règlement sur www.fondation-apsommer.org

Nos éléments sur le handicap



Ne pas ignorer bien sûr le règlement européen consacrant le « droit au transport ». Les expériences d'insertion : (dans le monde agricole, milieu ordinaire pour personnes handicapées psychiques) sont remarquables.

Scolarité

09-830- ASH – 11/12/09

2 vidéos sur le site du ministère EN

Pour mieux informer les familles

Scolariser son enfant handicapé : étapes et interlocuteurs clés

Scolarisation des enfants handicapés : différentes formes de scolarisation

M. Chatel : il faut « professionnaliser l'accompagnement des élèves handicapés (...) passe par la définition d'un métier d'accompagnant de vie scolaire et sociale qui prendra en charge l'élève pendant et hors du temps scolaire » ; sera porté par les assocs.

09-822- ASH – 04/12/09

Convention entre EN et Autisme France

Visé à assurer la continuité de l'accompagnement des élèves par « leurs » AVS : recrutés par Autisme France subventionnée par le ministère.

Convention de ce type aussi pour Unapei, FG PEP et Fnaseph. (Voir n° 8)

Orientation : voir www.cidj.com

09- 868- ASH – 18/12/09

Le CIDJ lance un nouveau service : répertoire l'accessibilité des établissements + conseillers spécifiquement formés (Île-de-France).

Mme Morano souhaite étendre l'initiative à l'ensemble des CIDJ

09- 902- ASH – 25/12/09

Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées

Le Parlement a adopté le 21/12 le projet de loi autorisant sa ratification. Entrée en vigueur le 30^e jour suivant le dépôt d'un instrument de ratification.

Adoptée en décembre 2006 par l'ONU : droit de circuler librement, autonomie et inclusion dans la société, liberté

d'expression, respect de la vie privée, éducation et emploi...

Texte : www.un.org/french/disabilities/convention/

Accessibilité

09- 883 - ASH – 18-25/12/09 & 01/01/10

Les dérogations aux normes d'accessibilité sont censurées dans le 3^e collectif budgétaire

Adopté par le Parlement le 23/12 : les associations s'étaient élevées contre ces dispositions.

09- 849- ASH – 11/12/09 – p. 18

Entrée en vigueur d'un règlement européen garantissant l'accessibilité des trains et des gares

Règlement (CE) n° 1371/07, du 23/10/07,

JOUE L 315/14 du 03/12/07

Depuis le 03/12 : directement applicable

Consacre le « droit au transport ».

Accès non discriminatoire (gares, quais...)

Les entreprises ferroviaires doivent fournir une assistance gratuite (demande à formuler 48 h à l'avance à la personne à qui le billet a été acheté).

Expériences et points de vue repérés

09-817- ASH – 04/12/09 – p. 28-31

Emploi des personnes handicapées : un marché pour le secteur protégé et adapté ?

La loi de février 2005 autorise entreprises et collectivités à s'acquitter de 50% de leur obligation d'emploi en sous-traitant avec des ESAT & EA.

Y a-t-il un risque de voir reléguer au second plan la spécificité éducative devant ces nouvelles perspectives économiques (contexte de crise) ?

09-864- ASH – 18/12/09 – p. 36-39

Un ESAT ciblé sur l'insertion en entreprise

Depuis 10 ans « CAT hors les murs » (Nantes) a pour seul objet d'aider les travailleurs handicapés mentaux à sortir du milieu protégé.

Accompagnement progressif : rassure les entreprises et ménage les travailleurs.

09- 892- ASH – 01/01/10 – p. 26-29

Des salariés handicapés en milieu agricole : à la croisée des mondes

Solid-Agri insère des travailleurs issus d'ESAT ou Rmistes dans le Vaucluse où le déficit de main-d'œuvre est chronique - 04 90 84 03 00

Au départ les préjugés étaient forts mais au bout d'un an l'entreprise refuse presque chaque jour de nouveaux contrats...

09-865- ASH – 18/12/09 – p. 32-35

Emploi des travailleurs handicapés : du sur-mesure pour le secteur social et médico-social

5 chargés de mission de l'OETH accompagnent les établissements pour qu'ils remplissent l'obligation d'emploi : taux de 4,13% dans le secteur, l'objectif étant d'atteindre 6% (2,5% dans le privé)

09-825- ASH – 04/12/09 – p. 32-35

Un institut d'éducation motrice : classes sur mesure (IEM J. Ferry – Tel. 03 20 33 19 55)

Soignants, travailleurs sociaux et enseignants spécialisés réunis dans un même lieu (à Lille).

Met aussi en place des scolarisations en milieu ordinaire. Suivi dans les murs ou à domicile (plateau technique volant) ? La DDASS penche pour la 2^e option mais pour l'APF ce ne peut être l'unique solution : les IEM « ont une part importante à prendre dans (...) l'accompagnement des scolarisations en milieu ordinaire »

09-835- ASH – 11/12/09 – p. 23

« Un front commun pour accompagner à domicile les personnes handicapées »

Entretien avec M. Verny (UNA) à l'occasion de la signature d'une convention partenariat UNA/APF.



LÉGISLATION

Notre sélection de Décembre 2009



09-812- ASH – 04/12/09

* Le traité de Lisbonne est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009

Décret 2009-1466 du 01/12/09, J.O. 02/12/09

Le texte du traité est paru au JO.

<http://www.journal-officiel.gouv.fr/frameset.html>

* Les justiciables vont bientôt pouvoir contester une loi devant le Conseil constitutionnel (loi à paraître)

Projet loi organique issu révision constitutionnelle de juillet 08 : entrée en vigueur au printemps 2010.

Saisine indirecte au cours d'un procès via la juridiction de première instance

* Prestation de compensation du handicap : revalorisation de l'aide humaine

Arrêté du 23 novembre 2009, JO 28/11/09

Entrée en vigueur au 1^{er} décembre

09- 839- ASH – 11/12/09

* L'expérimentation du fichier des étrangers contrôlés à la frontière et non admis au séjour se poursuit (FNAD)

Décret 2009-1483 du 01/12/09, J.O. 03/12/09

Infos relatives à l'identité et au titre de voyage

* HLM : décrets relatifs aux contenus respectifs des conventions d'utilité sociale et des répertoires des logements (améliorer capacités de pilotage)

Décrets 09-1485&86 - 02&03/12/09, J.O. 04/12/09

* Simplification du droit : nouvelle proposition de loi adoptée par l'Assemblée en 1^{er} lecture

158 art. : améliorer relations avec administrations ; Simplifier l'octroi des droits aux personnes handicapées ; Créer fichiers de police par arrêté...

09- 870- ASH – 18/12/09

Les zones où s'applique la résiliation du bail HLM pour dépassements des plafonds ressources

Décret 09-1517 & arrêté - 08/12/09, J.O. 10/12/09

Modalités de fonctionnement de la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France – Arrêté JO 15 décembre 2009

09- 885- ASH – 25/12/09

Conditions d'octroi de la prime de Noël aux bénéficiaires RSA / RMI / API

Décret 2009-1580 du 18/12/09, J.O. 19/12/09

La gestion des maisons de l'emploi déconcentrée au niveau régional

Décret 2009-1593 du 18/12/09, J.O. 20/12/09

Aide Etat : 70% maxi du fonctionnement

Cahier des charges in Arrêté 21/12 – JO 30/12/09

09- 886- ASH – 01/01/10

Loi de financement de la sécurité sociale

2009-1646, JO 27/12/09

L'ANAH s'occupe désormais de la lutte contre l'habitat indigne et de l'amélioration des structures d'hébergement

Décret 2009-1624 du 24/12/09, J.O. 26/12/09

Les cahiers juridiques des ASH



09-820- ASH – 04/12/09 – p. 41-47

Le contrat d'accueil et d'intégration

09-834- ASH 11/12 p. 41-18 & 18/12/09 p. 45-52

La loi pénitentiaire

Loi n° 2009-1436 du 14/11/09 – JO 25/11/09

La consécration des droits des détenus

Missions et organisation du service pénitentiaire

09-887- ASH – 25/12/09 – p. 39-53

Le Contrat unique d'insertion

CIE pour le secteur marchand et CAE pour le secteur non marchand : entre en vigueur 1^{er} janv. 10

09-888- ASH – 01/01/10 – p. 35-41

RSA : montants au 1^{er} janvier 2010

Revalorisation 1,2% = 460,09 € par mois pour une personne seule sans autres sources de revenus.

Les numéros juridiques des ASH



09- 869- avec les ASH du 18 décembre 2009

Le « revenu de solidarité active »



Le chômage a marqué le pas au 3^e trimestre

09-827- ASH – 11/12 & Le Monde 11/12/09



C'est intéressant de mettre en regard évaluations trimestrielles et chiffres mensuels... même si personne ne peut « inventer » du positif.

Insee : taux au sens du BIT « se stabilise après la hausse des

trimestres précédents ».

3° trim. : 9,1% de la population active (9,5% avec DOM), soit près de 2,6 millions de personnes.

« Légère aggravation » prévue pour le 4° trim.

Taux d'activité des 15/64 ans de 70,4% pour un taux d'emploi de 64% qui tombe à 59,6% en équivalent temps plein (chiffres métropole).

Près de 1,4 million de personnes en situation de « sous-emploi » au sens du BIT, soit 5,4% des personnes en emploi.

Depuis le milieu 2008, « variations du sous-emploi principalement liées [à celles] du chômage technique ou partiel » (143 000 personnes au 3° trim.).

L'Insee évalue à 80 700 le nb d'emplois détruits au 3° trim.

Seule bonne nouvelle : l'intérim redémarre.

Contraction toujours nette dans l'industrie (- 43 000 emplois) et la construction (-16 100)

Informations rapides n° 314 & n° 320

Une progression « contenue » du nombre de demandeurs d'emploi en novembre

09- 876 - ASH – 01/01/10 & Le Monde 26/12/09



Il n'y a plus qu'à retenir son souffle en espérant que le pire est derrière.

Catégorie A : + 0,1% en 1 mois soit 3 100 personnes (+ 22,1 % en 1 an)

Catégories A/B/C (tenus faire actes de recherche d'emploi) : + 0,7 % en 1 mois (+ 19,7 % en 1 an).

Mme Lagarde : « nouvelle encourageante pour la politique de l'emploi »

Moins 25 ans en catégorie A

- 0,9 % en 1 mois & + 22,8 % en 1 an

« globalement stabilisé depuis le mois de mai »

Entrées (A/B/C) : 509 400 en novembre contre 523 200 en octobre (+ 12,4% en 1 an)

Sorties (A/B/C) : + 3 % en 1 mois (et + 15,5% en 1 an)

507 000 demandeurs d'emploi (catégorie A) avaient des droits ouverts au RSA : soit 18,6 % des personnes cat. A et 28 500 de plus qu'en octobre.

DARES – Infos synthèses 52.2

« Pour l'égalité des chances, contre la discrimination positive »

09 – 701 – ASH 01/01/10 – p. 30-31



On pourrait intituler cet entretien Avantages et limites des dispositifs. A vous de voir, mais ne permet pas de dépasser la complexité du débat. Nous aimons la comparaison entre CV anonyme et feuille d'examen, tout simple mais peut être utile.

Entretien avec JF. Amadiou, sociologue, Directeur de l'Observatoire des discriminations.

Pourquoi un tel retard dans le CV anonyme inscrit dans la loi depuis 2006 ?

employeurs soucieux de préserver leur autonomie : ont « fait en sorte que le décret ne paraisse pas »

En quoi peut-il favoriser l'embauche ?

Il y a différence importante en fonction d'une caractéristique visible. Âge et patronyme sont les plus discriminants. L'anonymisation permet de passer l'étape

du tri de CV, et « donc d'objectiver » les stades suivants.

Il enverrait entend-on parfois un message négatif en obligeant les candidats à masquer ce qu'ils sont. Qu'en pensez-vous ?

Les communautaristes pensent qu'on doit pouvoir revendiquer son identité.

« Confusion assez grave » : le CV anonyme neutralise la prime ou le handicap dont on peut bénéficier ou pâtir comme dans les examens.

Quelle est l'utilité du label diversité ?

Obligation de moyens mais pas de résultats : on vérifie que l'entreprise fait des efforts.

Impact des opérations de testing à l'embauche ?

« Mesures ponctuelles dans le temps et limitées dans leur périmètre d'action. »

M. Sabeg propose d'intégrer la question de la diversité dans les négociations d'entreprises.

Un rapport doit déjà être produit sur l'égalité hommes/femmes et sûrement bientôt sur les seniors.

Reste le critère de l'origine. Sur le principe « on ne peut qu'être favorable » à sa prise en compte.

Le tout est de savoir comment on la mesure.

Il propose aussi de créer un Observatoire parité, diversité et égalité des chances reprenant certaines des missions actuelles de la Halde et de l'Acisé...

Il reproche à la Halde de traiter de l'ensemble des discriminations et conteste l'approche pénale.

De plus avec M. Schweitzer la Halde traite de l'égalité des chances et non de la promotion de la diversité : ce sont deux philosophies différentes.

Je ne suis pas du tout favorable à des mesures de type discrimination positive ni à l'instauration de quotas par ex comme le propose M. Sabeg.

Sur les propositions de M. Sabeg, voir n° 5.

Les associations sociales et sanitaires fortement créatrices d'emplois

09-843 - ASH – 11/12/09 – p. 19-20



On peut consulter le bilan sur le site de l'Uniopss pour des éléments plus fins. Et penser qu'il est bon à plusieurs titres de subventionner les assoc's ?

Bilan réalisé par l'Uniopss

Plus de 33 000 établissements pour environ 925 000 salariés en 2007 : soit 54% de l'emploi associatif et près de 5% de celui du secteur privé.

Secteur de la santé minoritaire (10% structures)

Aide à domicile : 4 400 établissements ; Accueil petite enfance : 3250 ; adultes handicapés : 2545 ; Aide par le travail : 2185 ; enfants handicapés, en difficulté et autres hébergements sont derrière.

12 000 employeurs dans une catégorie « fourre-tout » d'autres formes d'action sociale sans hébergement (le bilan 2010 sera plus précis).

De 2000 à 2007, progression constante du nb d'employeurs et hausse annuelle du nb de salariés de 3,8% (190 000 emplois).

Le nb de salariés en sanitaire : + 0,8% par an.

En social- et médico-social : + 3,8% par an.

Concerne surtout l'aide à domicile : + 8,7% par an.

Masse salariale : 17 milliards en 2007 (métallurgie 11, agroalimentaire 11,7...)

Social et médico-social : salaire moyen plutôt bas (aide à domicile et aide par le travail)

Sanitaire : salaire moyen plus élevé (personnels plus qualifiés et moins de temps partiel).

La DGEFP commente la programmation des contrats aidés pour 2010

09-829 - ASH - 11/12/09 - p. 9



Nous suivrons, comme nous avons suivi 2009....

Circ. DGEFP 09-43 du 02/12/09 à paraître BO
La « mobilisation exceptionnelle [de 2009] se poursuivra en 2010, notamment au 1^{er} semestre ».

Sur la situation 2009, voir n° 7
CUI dans le secteur marchand
Objectif de 50 000 CIE pour le 1^{er} semestre.
En priorité jeunes sans diplôme et seniors
Taux de prise en charge 09 peuvent être reconduits.
En moyenne durée hebdo de 33 h et 9,67 mois.
CUI dans le secteur non marchand

21 000 CAE pour le 1^{er} semestre, dont une partie affectée aux CAE cofinancés par le CG pour les bénéficiaires du RSA « socle »

Taux de prise en charge de 90% : peut aller jusqu'à 95% pour certains publics prioritaires et 105% du SMIC brut pour ACI.

En moyenne durée hebdo de 22 h et 8,21 mois.

CAE passerelles en 2010

Pour les moins de 26 ans y compris diplômés : postes à compétences transférables vers le privé.

12 mois en collectivités territoriales et assocs hors ACI avec périodes d'immersion.

RSA : des informations sur la montée en charge du dispositif

09-828- ASH - 11/12/09 & 01/01/10



Plutôt positif : va dans le même sens que les éléments donnés dans le numéro 10

Informations CAF au 30 septembre 2009

RSA versé à 1,62 millions de foyer.

Le nb de nouveaux bénéficiaires (ne percevant auparavant ni RMI ni API) a progressé depuis juin : ils représentent presque 30% de l'ensemble des allocataires.

S'explique par le nb plus important de bénéficiaires du « RSA activité seul » (travailleurs à revenus modestes)

L'e-essentiel n° 93 - décembre 2009

1^{er} Rapport intermédiaire du comité d'évaluation

S'appuie sur les données CAF (voir ci-dessus).

« Progression très forte du RSA socle » (+ 4,6% sur 1 trimestre) : conséquence de la crise.

En revanche montée en charge « très progressive du seul RSA chapeau »

Montants moyens : 422€ pour le socle, 396 € pour socle & chapeau, et 157 € pour le chapeau.

Un gd nb de demandes n'aboutissent pas à un droit payable (71% d'entre elles pour cause de ressources supérieures au seuil)

Plus d'un million de foyers susceptibles de bénéficier du RSA chapeau ne sont pas encore inscrits dans le dispositif. La plupart des conventions d'orientation seront signées avant la fin de l'année.

2^o rapport fin 2010 puis rapport final fin 2011 avant une conférence nationale de bilan.

Le comité travaillera sur 3 questions : atteinte des objectifs, coût de la mesure, et effets non désirés sur le fonctionnement du marché du travail.

Nous signalons dans le numéro 11



09-821- ASH - 04/12/09 & 01/01/10

Pôle emploi peut accorder une aide au permis de conduire aux demandeurs d'emploi

Délib. 09-62 du 05/11/09, BOPE n° 95 (20/11/09)

Montant forfaitaire de 1 200 € (3 fois 400 €).

Ne peut être attribuée qu'une fois.

Toutes précisions in Instr. Pôle emploi 09-314 du 17/12/09, BOPE n° 104 du 23/12/09.

09-854-ASH - 1 & 25/12/09

Le SMIC revalorisé de 0,5% au 1^{er} janvier 2010

Décret n° 09-1584 du 17/12/09, JO 19/12/09

Montant mensuel : 1343,77 € (contre 1337,70 €).

Stricte application des mécanismes légaux, sans « coup de pouce »

Le minimum garanti est inchangé.

L'Usgeres et Pôle emploi passent une convention pour soutenir l'emploi dans l'économie sociale

Renforcer l'attractivité des métiers (formation, emploi de qualité) et accompagner les employeurs dans leurs recrutements.

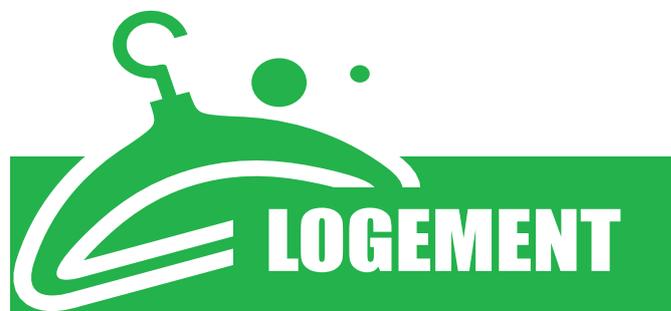
160 000 employeurs et plus de 2,25 millions de salariés : le secteur maintient sa progression.

Europe : rapport conjoint de la Commission et du Conseil en vue de la stratégie 2020

Investir davantage dans le capital humain : préparer les travailleurs aux évolutions

Pallier les besoins des groupes défavorisés : aides personnalisées, formations, sécurité financière pendant les périodes de transition ...

Soutenir les réformes à long terme : nouveaux emplois verts et systèmes de protection sociale



Alerte de 24 organisations en Île-de-France

09- 898- ASH - 01/01/10 - p. 20-21



Ce type d'informations allie l'absurde et l'accablant

En 2 mois, 2 200 personnes vivant dans des bidonvilles ont été « jetées à la rue en plein hiver », et aucune solution ne leur a été proposée.

24 organisations : même si elles vivaient dans des conditions indignes, c'était bien « leur domicile »

« Urgent que la trêve hivernale (...) protège toutes les personnes en grande précarité »

TGI Pontoise et Lyon ont d'ailleurs rejeté en novembre des demandes d'expulsion de bidonvilles

Les assocs demandent une table ronde régionale.

L'UFC-Que choisir soucieuse de « garantir l'accès au logement »

09-814- ASH – 04/12/09 – p. 23



Décidément les articles 55 se suivent dans le logement... et il est difficile de se loger.

L'Art. 55 loi mobilisation logement : un bailleur souscrivant une assurance garantissant les obligations du locataire ne put plus demander de caution.

Conséquence : il faut un locataire solvable, dont les revenus atteignent 3 fois le montant du loyer....

Un tiers du parc locatif serait déjà concerné....

Avec la future garantie universelle des risques locatifs, ce sera mieux mais pas résolu : il faudra gagner 2 fois le montant du loyer.

La loi sur la formation restaure la possibilité d'une caution pour étudiants et apprentis.

« Mais une fois le jeune diplômé », ça s'arrête et dépend du statut et non des ressources.

Que choisir a saisi M. Apparu et les parlementaires.

Les aides personnelles au logement revalorisées de seulement 0.32% au 1^{er} janvier 2010

09-826- ASH – 11/12/09 – p. 7



On peut gager que les associations seront mécontentes.

Revalorisation indexée sur l'évolution de l'indice de références des loyers (loi 2007 DALO).

Le CA de la CNAF a donné un avis défavorable : « largement insuffisante » et se dit préoccupé « d'une aggravation de la situation des ménages (...) avec un taux d'effort » en augmentation

Participation minimale des bénéficiaires : devrait passer de 33 à 33,11 €.

Le nouveau dispositif de garantie des risques locatifs

09- 875- ASH – 25/12/09 & 01/01/10



Tout ce qui va dans ce sens est bon à prendre et notamment tout ce qui harmonise les dispositifs. Comme d'habitude nous attendons les bilans.

Décrets 09-1620-21-23 du 23/12/09, JO 26/12/09

Révision du dispositif créé en 2006 qui coexistait avec d'autres. Dorénavant les assurances liées au dispositif présenteront un produit unique : risques d'impayés de tous les locataires présentant un « taux d'effort ≤ 50% » (de leurs revenus).

Selon les publics Action logement (ex 1%) ou l'Etat apportera une compensation aux assureurs.

Les locataires en situation de précarité (intérim, chômage...) bénéficieront dès les premiers jours d'impayés d'un traitement social (Action logement) avec obligation de reprendre le

paiement.

A défaut, une procédure « classique » de traitement judiciaire sera engagée.

L'un des décrets fixe le cahier des charges à respecter par les sociétés d'assurance : logements et publics couverts...

Urgence : nos éléments



Les appels au 115 augmentent c'est une population souvent atteinte de trouble psychiatriques lourds.. et ils seront davantage en contact avec le médiateur de la République, ce qui paraît à la limite de l'incongruité dans le contexte, même si personne ne peut dire que ce soit une « mauvaise chose »... et bienvenue aux PDAHI... puisque PDAHI il y a.

09-853- ASH – 18/12/09

Forte augmentation des appels au 115

Dernière « enquête flash » effectuée le 2/11, 1^{er} jour du plan hivernal, par l'Observatoire national du 115 mis en place par la FNARS.

3 736 demandes dans ces 24 h (pas très froides) et 1774 places attribuées (1752 le 15/12/08).

Par rapport à 08, demandes en hausse de 22% : lié aux appels de couples sans enfants et adultes avec enfants.

12% des appels : gens qui appelaient pour la 1^{er} fois ; et 32% : sans abri qui appellent chaque jour.

Non-attribution : manque de places (43%) ; refus de la proposition (5%) ; autre solution trouvée entre-temps (5%).

72% des demandes de personnes avec enfants ont donné lieu à un hébergement

Hébergement en centre d'urgence, 54% des cas ; à l'hôtel, 43% (surtout personnes avec enfants).

En plus de l'hébergement, les écoutezants ont procédé à 199 orientations (travailleur social, médical...)

Un tiers des personnes sans logement présente un trouble psychiatrique

Samenta : enquête Observatoire SAMU social & Inserm, début 2009 (840 personnes accueillies dans 135 structures de l'agglomération parisienne).

31,5% des personnes interrogées présentent au moins un trouble psychiatrique sévère, soit 10 fois plus que la population générale (le risque suicidaire concernant 12% de cette population).

Le plus souvent hébergées en dispositifs d'urgence (34%) et hôtels sociaux (35%).

50% de ces personnes sont dépendantes de substances psychoactives.

68% ont eu recours au moins une fois à des soins psychiatriques et 18% en cours de traitement.

Les 18/25 ans (17% de la population francophone sans logement personnel) : affirment en majorité ne pas souffrir de pbs de santé mais seuls 49% considèrent leur état psychique « bon » ou « très bon » (souvent été victimes de violences)

Protocole d'accord pour renforcer l'accès des sans-abri et mal-logés au médiateur République

Les 280 délégués du médiateur seront les interlocuteurs des associations et du référent unique pour rendre plus efficace l'orientation des personnes en situation de précarité et lever les freins à l'accès effectif aux droits (RSA, soins...).

Expérimenté pour 1 an et puis évalué.

09-887- ASH – 25/12/09- p. 8-9

La nouvelle planification de l'hébergement des personnes

sans abri est en marche

Circ. DGAS/LCE 1A/09/351, 09/12/09, à paraître

En application de la loi mobilisation pour le logement (mars 2009) la DGAS précise contenu et fonctionnement des Plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI), à élaborer d'ici le 31/03/10.

Ils couvrent l'ensemble des places autour de 3 axes : « logement d'abord », fixer des objectifs et mieux prendre en compte les besoins des personnes (préciser modalités mise en œuvre du principe de continuité et d'inconditionnalité de l'accueil).

:



En société dossier chancellerie un rapport sur le suivi sanitaire des mineurs sous main de justice

En biblio du 18 Décembre un ouvrage sur la psychiatrie

Présentation du 5° plan de lutte contre le VIH/sida

09-810-ASH – 04/12/09 – p. 9



A lire, même rapidement car des choses changent.

6 500 personnes ont découvert leur séropositivité en 2008 (stable par rapport à 2007).

Les hommes homosexuels sont les plus atteints (contaminations ne diminuent pas) et les personnes originaires d'Afrique subsaharienne sont très touchées mais contaminations en baisse.

Mme Bachelot présente les axes du plan 2010-2013

Réduction des risques : amélioration de l'accès à la prophylaxie post exposition.

Intégration des recommandations de la HAS de proposer des dépistages à l'ensemble des 15-70 ans.

Encadrement du recours aux tests de dépistage rapide : en milieu médicalisé et en urgence.

Les comités de coordination seront chargés de promouvoir l'éducation thérapeutique.

Mesures en faveur de l'accompagnement médico-social : hébergement, insertion...

Lutte contre les discriminations et recherche.

Une enquête de l'INED révèle les multiples traumatismes de l'excision

09-859-ASH – 18/12/09 – p. 24-25



L'intérêt n'est pas tant peut-être ce que dit l'enquête et que vous savez dans les grandes

lignes, l'important est que l'enquête existe.

Menée en 07 & 09 (2882 femmes adultes migrantes ou filles de migrants) en PMI et hôpitaux.

Elles seraient 53 000 adultes excisées sur le territoire mais la pratique serait en diminution (aussi bien en France qu'en Afrique).

En France, quand les femmes excisées ont des filles, 11% d'entre elles le sont ; le taux est de 3% pour les filles nées en France.

Mais pour 30% des moins de 15 ans nées de mères excisées, le risque persiste.

Troubles urinaires (10%), gêne pour marcher, symptômes de mal-être et difficultés dans le domaine de la sexualité.

Femmes en demande d'écoute et d'informations

50% connaissent l'existence de la chirurgie réparatrice et 20% se disent intéressées.

Ressources et dispositions pour les personnes rencontrant des difficultés spécifiques

09-840-ASH – 11-25/12/09



Des éléments qui ne sont pas négatifs mais c'est un puzzle complet que l'on voudrait.

Grippe A : organisation de la vaccination dans le champ social et médico-social

Circ. DGAS/DGS/09/364 - 03/12/09 à paraître BO

Pour les personnes en situation de précarité la vaccination doit commencer sans délai.

Personnes SDF ou susceptibles d'éligibilité AME doivent être reçues dans les centres même sans bon

La vaccination ne doit pas être refusée aux personnes sans document d'identité, adresse ou modalité de contact.

Des équipes mobiles de vaccination (EMV) seront mises en place (avec maraudes SAMU).

LHSS & LAM / nouvelles ressources

On peut se reporter au n° 7 sur cette question

Circ. DGAS/SD5/DSS/09/315 16/10 à paraître BO

Lits halte soins santé (LHSS) : 186 créés en 2009 et 216 pourront l'être en 2010.

Soins médicaux / paramédicaux aux personnes SDF

Lits d'accueil médicalisés (LAM) : 45 depuis mars dans 3 structures ; accueils personnes SDF atteintes de pathologies de « pronostic sombre » et/ou de longue durée.

De façon exceptionnelle et non reproductible, 1 million pour 09 aux LAM du SAMU social Paris.

Caarud & ACT (médico-social addictologie)

13,3 millions : renforcer ou créer des Caarud

200 000 € notifiés en plus pour la vaccination de leurs usagers contre l'hépatite B.

5,53 millions reproductibles : créer 181 places ACT



« L'orientation scolaire vise à la reproduction de la société »

09-814- ASH – 04/12/09 – p. 23



Clair, bien argumenté, et permet de garder une volonté de réforme du système tout en arrêtant de rêver si par hasard on rêvait encore. Bien sûr il y a des mécanismes que vous connaissez mais nous vous engageons tout de même à lire attentivement.

Entretien avec Mme Duru-Bellat, sociologue

L'orientation scolaire est loin de l'idéal méritocratique... ne serait-ce qu'en raison de disparités géographiques...

L'appareil éducatif tend à produire ce dont on a besoin sur place : 60% des 19/25 ans scolarisés dans les zones tertiaires urbaines et 33 % seulement font des études supérieures en zones rurales.

En 2007 votre rapport au Haut Conseil de l'éducation montrait que l'origine sociale pèse fortement sur le destin scolaire. Comment ?

« Le premier critère d'orientation est la réussite scolaire » : or 9 ans après l'entrée en 6^e 80% des enfants d'enseignants ou de cadres ont leur bac, contre 37% des enfants d'ouvriers.

Et même à résultats identiques, les enfants ne sont pas égaux : les parents cherchent leur à assurer un statut social au moins équivalent au leur.

Les niveaux de départ n'étant pas les mêmes, les niveaux visés sont différents aussi : « mécanisme d'auto sélection scolaire »

Le sexe est aussi un facteur déterminant...

Les filles réussissent mieux leur scolarité mais elles sont 20% de moins que les garçons à choisir la filière d'excellence S.

Rationnel pour elles et leur famille de ne pas choisir d'études longues dont elle ne retireront pas les bénéfices à cause des charges familiales à venir.

Mais ça bouge : l'informatique en est un ex.

Les établissements scolaires possèdent leurs « tonalités sociales ». Quelle influence sur l'orientation ?

Une « sorte de culture interne » : selon l'origine socio-économique des élèves se créent des cercles vertueux ou vicieux en terme d'attente de résultats.

Argument pour défendre la mixité sociale, mais cela justifie aussi les stratégies parentales de choix des établissements les « meilleurs ».

Le système de notation est-il équitable ?

En théorie il est exact mais « en réalité biaisé »

Pour ne pas décourager les élèves, on tirera les notes vers

le haut et à l'inverse vers le bas pour ne pas les démobiliser. Ces notes autour de la moyenne recouvrent des acquis très différents.

Cette moindre sélection au niveau du collège rend les élèves plus vulnérables au lycée.

Des « évaluations standardisées nationales » permettraient de mesurer les écarts.

Le dispositif d'orientation est largement biaisé...

« Tâche impossible (...) écart par rapport à l'objectif initial d'aller vers société plus juste et plus mobile ».

On dit aux jeunes qu'ils choisiront mais « il s'agit bien de remplir les places disponibles ». L'offre scolaire est déterminante et l'orientation vise à la reproduction de la société.

Mais on continue de faire comme si la réussite scolaire n'était due qu'au seul mérite individuel...

« Quel pays pourrait afficher la reproduction des inégalités sociales comme principe de base de son système éducatif ? » : l'idéal des sociétés démocratiques c'est la méritocratie.

Toujours un écart entre valeurs et pratiques : « encore faut-il qu'il ne devienne pas trop important ». On est dans une logique de culpabilisation des individus mais nous avons besoin de croire au mérite : sinon pourquoi se mobiliser ? Il faut faire cohabiter ce mérite avec des principes de justice : travailler à compenser l'injustice sociale, même si on ne la supprime pas.

La volonté politique d'amener 80% d'une classe d'âge au bas a-t-elle changé quelque chose ?

Prolonger la scolarité est en soi une bonne chose.

Mais cet objectif s'est accompagné du développement du bac pro : 85% des enfants de cadres sortent d'une série générale et 50% des enfants d'ouvriers d'une série technologique ou professionnelle...

Tant qu'on ne rattrapera pas les difficultés en primaire et que l'orientation se fondera sur des critères scolaires « le tri entre les bacs se fera tout seul, par la logique même de l'orientation »

Le mérite contre la justice – Ed. Presses de Sciences Po – 2009 - 12,00 € -



La bibliographie se veut éclectique aussi en terme de supports : expositions et films nous semblent y avoir toute leur place.

ASH du 4 décembre 2009 – 09 816

Le destin des enfants d'immigrés

Voir un entretien avec Mme Donfut en Société

Mme Attias-Donfut & M. Wolff – Stock – 324 p – 21,50 €

*Juger et éduquer les mineurs délinquants
Revient sur réformes ordonnance 45,
notamment de 1995 au futur code de justice
pénale des mineurs.*

Enfants redevenus des adultes en miniature à qui on applique des mesures conçues pour des majeurs.

La loi « Perben 1 » (2002) a marqué une rupture en mettant fin au principe d'irresponsabilité pénale

Justice censée être plus efficace : plus dissuasive.

Pas pour autant une défense inconditionnelle du modèle « thérapeutique » ou « protectionnel ».

Appelle à une justice qui ne néglige ni le point de vue de la victime ni la responsabilité de la société à l'égard des enfants.

Dominique Youf – Ed. Dunod – 240 p. - 22 €

La pratique du contrat à l'épreuve des faits depuis la loi du 2 janvier 2002 – Cahiers Actif n° 396/7

Contrats de séjour, CPOM... : analyse de leur articulation avec les pratiques professionnelles et les orientations stratégiques des assoc.

Cette impulsion induit un changement de posture : rupture avec l'institution « toute puissante »

Tel. 04 67 29 04 67 – 17 €

Y a-t-il un directeur dans l'institution ?

Entretien avec M. Lebrun, psychanalyste et coordonnateur de la démarche (p. 25)

Après 5 ans de supervision avec 15 directeurs (AVVEJ Paris), je leur ai proposé d'écrire.

Le directeur est à une place différente des autres, la société pyramidale a cédé la place à une organisation en réseau » : crise de légitimité de l'autorité... que l'on ne résoudra pas par le surcroît de contrôle.

Pourtant cette place est irréductible... et on peut l'occuper à condition de la repense.

Présentation +commande sur www.presses.ehesp.fr

J. P. Lebrun – Presses de l'EHESP – 192 p.– 21 €

ASH du 11 décembre 2009 – 09 846

**L'identité professionnelle des éducateurs spécialisés.
Une approche par les langages.**



Voir l'article en Travail social

Le mérite contre la justice 
Entretien avec l'auteur en Scolarité

Mme Duru-Bellat – Ed. Presses de Sciences Po – 2009 - 12,00 €

La vie sans toit. Mais une vie quand même

En 1980 le service d'accueil d'urgence de Versailles s'ouvre aux femmes seules ou avec enfants. Quelques parcours racontés par une ES.

Monique Blocquaux – Ed. l'Harmattan – 22 €

ASH du 18 décembre 2009 – 09 866

Arrêtons de marcher sur la tête ! Pour une psychiatrie citoyenne



Une utopie sans doute, mais il en faut et des choses bien concrètes aussi ; nous vous recommandons.

Entretien avec B. Jolivet – p. 40-41

Le sécuritaire, c'est la mauvaise direction : opposés aux hospitalisations d'office décidées par l'autorité administrative : « seule la justice doit pouvoir prendre des mesures de privation de liberté. »

Comment définissez-vous la psychiatrie citoyenne ?

L'individu reste un citoyen. Il faudrait créer des unités de base au croisement d'une « chaîne santé psy » (soignants et établissements soins) et d'une « chaîne de vie » (organismes sociaux et médico-sociaux) : sous responsabilité ARS.

Disparition des hôpitaux psychiatriques, les CMP devenant « le cœur du système de soins » (hospitalisations courtes) ; hospitalisation graves assurées par services psy des hôpitaux généraux.

Notre ouvrage a été adressé à des parlementaires.

B. Jolivet & N. Besançon – Ed. l'Atelier - 19 €

L'ombre des origines. A la rencontre d'anciens de l'aide sociale à l'enfance

13 adultes de 25 à 60 ans ayant été pris en charge par la DASS accompagnés par l'auteur (psy ASE), reviennent sur leur passé.

La question de la « bonne rencontre » est centrale.

Préfacé par Maurice Berger

JL. Mahé – Ed. Albin Michel – 20 €

Entraide familiale et solidarités entre générations

Description et comparaison européenne

Complémentarité entre aides publiques et familiales

Revue Problèmes politiques&sociaux n° 962 – 12€

Sommaire et commande en ligne à la documentation française.

Un film de 40 min : Ouvrez la cage

Adaptation d'une pièce de théâtre traitant de la violence conjugale. Conçue en collaboration avec des travailleurs sociaux.

Renseignements en ligne : sur projection et tarifs

http://www.ouvrezlacage.com/voir_le_film.ws

ASH du 25 décembre 2009 – 09 879

Une exposition : « Bagnes d'enfants. Campagnes médiatiques XIX°-XX° siècles »

Toutes informations sur cette masse de documents que l'on peut louer : www.bagnesdenfants.info

Un documentaire : Après la folie - 54 min

Réalisé par Mickaël Hamon

« J'ai eu affaire à la folie. J'en suis un rescapé »

Il a suivi pendant 7 mois des personnes se retrouvant au Nouveau Cap (-GEM de Nantes)

Renseignements et vente à contact@plan-large.com

Penser la participation en économie sociale et en action sociale

Voir entretien avec un des auteurs dans l'art. sur participation et CCAS en Travail social

Coord. B. Bouquet – Ed. Dunod – 272 p. – 27 €

Terribles récits ordinaires et paroles d'éducatrice

8 séjours en famille d'accueil de personnes voulant sortir de leur addiction : regard fantaisiste.

2° partie : analyse son travail et dit sa considération pour les familles accueillantes

Suzanne Joux – Ed. Thot – 15 €

Développer des pratiques communautaires en santé et développement local

Répandues dans les pays anglo-saxons mais en France approche administrative et descendante des questions de santé (affaire d'experts).

Mais « la notion de développement durable réactive les initiatives de démocratie participative » : détaille concepts et méthodologies indispensables.

Bernard Goudet – Ed. Chronique sociale – 16,90 €

ASH 1° janvier 2010 – 09 899

Le travail incarcéré. Vues de prison

Le travail en prison : pas de bonnes conditions et pas proposé à tous les détenus ; pourtant l'inactivité est toxique (peu la choisissent).

4 auteurs et des témoignages : le travail permet de « cantiner », être plus autonome, faire passer le temps tandis que l'inactivité forcée entraîne « une altération du rapport à la réalité »

La privation de travail ne fait pas partie de la sanction pénale : et il faudra bien réfléchir au sens et à la symbolique de la peine.

Ouvr. Coll. – Ed. Syllepse – 15 €



Ressources Documentation française en ligne

Le Sénat a rendu publique une étude de législation comparée sur la garde à vue.

Analyse comparative de la garde à vue dans six pays européens ; 3 particularités françaises : utilisation pour des infractions mineures, caractère limité de l'intervention de l'avocat et absence de dispositions constitutionnelles.

<http://www.senat.fr/lc/lc204/lc204.html>

Le Monde en décembre 2009 – 09 808

L'arrivée d'un enfant modifie-t-elle la répartition des tâches domestiques au sein du couple ? Ined population et sociétés n° 461- 1,50 €

Une naissance accroît les inégalités entre hommes et femmes : enquête internationale auprès de plus de 2000 couples en 2005 et 2008. (4 décembre)

Article téléchargeable sur le site de l'Ined

La Gazette des communes en 21/12 – 09 878

« Busing » : les bus de la mixité sociale en rade

Mesure phare du plan « Espoir banlieue », lancée à la rentrée 08-09 et évaluée par l'Acse.

Mme Amara avait annoncé cette expérience dans 50 quartiers prioritaires : 6 communes sont entrées dans le dispositif (CM1 / CM2).

« Les enfants ont progressé scolairement » mais les parents, « délocalisés » ne peuvent plus s'impliquer dans la scolarité des enfants.

Exemple de coût : 120 000 € pour 20 élèves (transports et cantine) à Courcouronnes (Essonne).

ASH du 11 décembre 2009 – 09 838

Prestations familiales en 2010 : montants inchangés mais les plafonds augmentent de 2,8%

Le Conseil d'administration de la CNAF a émis un avis défavorable à ce projet de décret.

Voir aussi en Logement pour les APL

Médiation familiale : la prestation de service revalorisée au 1^{er} janvier 2010

Lettre circulaire CNAF n° 2009-194 du 25/11/09

Elle s'intègre dans une offre globale d'appui à la parentalité : « maintenir un environnement favorable à l'enfant » ; dispositif partenarial piloté par les CAF à l'échelon départemental.

Les assocs refusent de payer l'impôt sur les sociétés

Jusqu'ici assocs sans but lucratif en sont exonérées.

Projet loi de finances rectificatif 09 prévoit qu'elles s'en acquittent (15% sur revenus patrimoniaux) pour « mettre fin à la discriminations existant entre les assocs ».

France générosités & Uniopss proposent que celles reconnues d'utilité publique, ou à caractère exclusif d'assistance & bienfaisance ou recherche médicale, continuent (comme fondations et fonds de dotation) à bénéficier de l'exonération fiscale.

ASH du 18 décembre 2009 – 09 872

Environ un million de chômeurs arriveront à la fin de leurs droits à indemnisation en 2010

Source Pôle emploi ; seuls 17% pourront bénéficier de l'ASS

Le collectif Rased écrit au ministre de l'EN

1 500 postes d'enseignants spécialisés ont été fermés et 1 500 personnels nommés sur des postes « surnuméraires ». demande « le rétablissement des 3 000 postes »

ASH du 25 décembre 2009 – 09 877

La prise en charge des femmes dans les prisons et les hôpitaux psy est inadaptée – Sénat

In rapport 09 délégation aux droits des femmes

3,8% de la population carcérale : elles sont isolées ; accès difficile aux activités, formation... et prise en charge sanitaire (gynéco etc.) et psychiatrique insuffisante (la dernière loi pénitentiaire prévoit des mesures à cet égard).

Conditions indignes en HP (40% du public) : manque d'intimité, de propreté, de tranquillité.

Demande à réfléchir à des structures spécialisées.

Europe : le programme de l'Espagne, à la tête de l'UE depuis le 1^{er} janvier est en ligne

<http://www.eu2010.es/fr/presidencia/programapol/>

Emploi : former une main-d'œuvre adaptée aux nouvelles sources de croissance économique » ; Faire pression pour « un agenda social plus développé » ; avancer sur l'égalité hommes / femmes et combattre la violence contre les femmes ; lutter contre la pauvreté dans le monde

Rapport final du comité de suivi de la convention AERAS bilan « globalement positif »

3 ans d'application. 08 : 92,8% des demandes ont fait l'objet d'une proposition (taux d'acceptation de 19,6% au « pool des risques très aggravés »)

Des désaccords subsistent avec les associations.

ASH du 1^{er} janvier 2010 – 09 884

IVG : éléments de la DREES (E&R 712 & 713)

75% réalisées dans des établissements publics

Les IVG médicamenteuses progressent (50% en 07)

18 % des IVG 2007 concernent des femmes de 20 à 39 ans et 850 (sur 213 380) des moins de 15 ans.

Dans la synthèse d'inspection des établissements pratiquant des IVG (ministère) : accès globalement satisfaisant mais inadaptation de certains locaux (confidentialité) + déficit de médecins (ASH 25/12)

Ligue des its de l'homme : la Convention pour l'élimination des discriminations envers les femmes est trop méconnue

La CEDAW a 30 ans : adoptée par l'ONU en 1979, elle a été ratifiée par 186 pays. www.ldh-france.org



**CONSEIL
GENERAL**
BOUCHES-DU-RHÔNE